

## La prime d'activité

Une nouvelle aide aux personnes qui exercent une activité professionnelle (salariée ou indépendante) a vu le jour en 2016. Il s'agit de la prime d'activité.

Elle s'adresse aux travailleurs touchant des revenus modestes et résidants en France de manière stable et effective.

Son attribution et son montant dépendent des ressources du foyer et de sa composition.

Elle est versée mensuellement et elle n'est pas imposable.

Pour une personne seule, les ressources ne doivent pas dépasser 1787 euros net ou 1,5 SMIC (plafond 2019).

La demande peut être effectuée à n'importe quel moment, elle se fait directement sur le site de la CAF qui met à disposition un simulateur de calcul de la prime d'activité.

Si vous bénéficiez de cette prime vous devez, chaque trimestre, déclarer sur le site de la CAF, l'ensemble des ressources net de votre foyer pour la réévaluation éventuelle de la prime d'activité.

Pour vous informer :

<http://www.caf.fr/allocataires/aide>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2882>

Pour faire une simulation :

<http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/estimer-vos-droits/simulation-prime-d-activite>

Pour demander la prime d'activité :

<https://www.caf.fr/wps/portal/cafr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation/demanderlaprimeactivite/>